

## Tanzanie : les industriels plaident pour une entrée libre des importations d'huile comestible brute

En Tanzanie, les acteurs de la Confédération des industries (CTI) souhaitent une entrée en franchise de douane des importations d'huile de cuisine, rapporte le site IPP media.

Cette demande fait suite à la décision du gouvernement de reconduire pour l'année fiscale 2019/2020, l'imposition d'un droit de douane de 25% sur les huiles comestibles (huile de tournesol, huile d'arachide, huile de palme, huile d'olive entre autres).

Si d'après l'exécutif, ce prélèvement devrait encourager la production d'huile en utilisant des semences locales, et devrait protéger les acteurs domestiques, la CTI indique que cette mesure augmente les coûts de production et affecte la compétitivité du secteur.

D'après Leodegar Tenga, directeur exécutif de la CTI, les fabricants locaux sont désavantagés sur le marché régional par rapport à leurs homologues du Kenya et de l'Ouganda qui bénéficient d'un droit nul à l'importation.

« Nous demandons au gouvernement de revoir les aspects négatifs du budget 2019/2020 pour faciliter l'installation d'un environnement compétitif des affaires pour le développement industriel cohérent du pays », indique M.Tenga.

Pour rappel, la demande annuelle en huile comestible de la Tanzanie s'élève à 500 000 tonnes, alors que la production se chiffre à 180 000 tonnes.

Lien article :

<https://www.agenceecofin.com/industrie/2106-67170-tanzanie-les-industriels-plaident-pour-une-entree-libre-des-importations-d-huile-comestible-brute>

